

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 3 septembre 2024 à 19 heures au 5160, boulevard Décarie à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Stephanie Valenzuela, conseillère du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Sonny Moroz, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Despina Sourias, conseillère du district de Loyola;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Chantal Hooper, directrice par intérim des travaux publics;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs, du greffe et de la gestion immobilière;
 Fimba Tankoano, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
 Samir Admo, directeur de l'aménagement urbain et de la mobilité;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 heures.

Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Je remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

RÉSOLUTION CA24 170172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 à 19 heures du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA24 170173

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce tenue le 2 juillet 2024, à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Gracia Kasoki Katahwa	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrée scolaire • Retour sur les nombreuses activités estivales • Remerciements adressés aux services pour l'offre culturelle estivale • Rentrée scolaire – augmentation du trafic sur les routes et sécurité renforcée aux abords des écoles • Réaménagement de la rue de Terrebonne et présence accrue des policiers pour le retour à l'école • Remerciements adressés à ceux qui ont assisté à la session d'information sur la mise à sens unique de l'avenue Bourret • Inondations – mise en place de mesures d'intervention en collaboration avec les cols bleus • Crise de l'itinérance - inquiétudes de résidents face à la présence accrue de personnes en situation d'itinérance - mesures mises en place
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Retraite de Gerry Lafferty, directeur du Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau • Décès du Dr. Clarence Bayne, professeur à l'Université Concordia, activiste et bénévole dans le milieu communautaire • Rendez-vous NDG au parc Notre-Dame-de-Grâce • Semaine de Arts NDG – concert et parade • Travaux à venir au Manoir Notre-Dame-de-Grâce • 20.02 - Rénovation et de mise aux normes de la piscine du centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce • 40.09 - Changement de zonage et de vocation pour l'église <i>Trinity Memorial</i> • Rentrée scolaire - Sécurité renforcée aux abords de l'école Notre-Dame-de-Grâce, sur l'avenue Botrel
Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrée scolaire • Remerciements pour la présence et la participation des citoyen.nes au conseil d'arrondissement • Roch Hachana • Antisémitisme - dialogue pour apaiser les tensions • Retour sur la période estivale – porte à porte pour rencontrer les citoyens • Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre • Décès du Dr. Clarence Bayne • Rappel – ne pas hésiter à contacter le 311 pour toute requête • Propreté des toilettes pendant les travaux de réfection des chalets de parc dans son district • Crise de l'itinérance et crise du logement – ne pas hésiter à contacter les élus • Rappel – ne pas hésiter à contacter le 211 pour s'informer des organismes et services communautaires disponibles à Montréal • Crise de l'itinérance - ajout d'unités modulaires sur le site de l'ancien Hippodrome



Stephanie Valenzuela	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciements pour la présence et la participation des citoyen.nes au conseil d'arrondissement • Retour sur la période estivale – rencontre avec les citoyens du district • Mauvaises conditions des logements et effets dévastateurs des inondations • Crise de l'itinérance - besoin d'un refuge ouvert 24 heures sur 24, sept jours sur sept dans l'arrondissement • 40.08 - Projet autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur un terrain vacant situé au 4741, avenue Barclay • Roch Hachana • Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre
Magda Popeanu	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrée scolaire • Fête du travail - 2 septembre • Journée internationale de la paix - 21 septembre • 40.08 - Projet autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur un terrain vacant situé au 4741, avenue Barclay • Vente d'un terrain à l'organisme Habitat pour l'humanité situé sur l'avenue Trans Island pour y construire des logements abordables • 20.03 Travaux d'agrandissement du chalet de parc et nouvelle pataugeoire au parc Jean-Brillant • 40.09 - Projet particulier PP-145 pour le changement de zonage et de vocation de l'église <i>Trinity Memorial</i> • Recondution pour une troisième année de la piétonnisation de l'avenue Lacombe
Despina Sourias	<ul style="list-style-type: none"> • Rentrée scolaire • Journée internationale de l'alphabétisation - 8 septembre • Journée mondiale de la prévention du suicide - 10 septembre • 40.08 - Projet autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur un terrain vacant situé au 4741, avenue Barclay • 40.07 - Abrogation du <i>Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisé à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i> • Programme RénoPlex - aide financière pour les propriétaires voulant rendre leurs bâtiments résilients face aux inondations • Retraite de Gerry Lafferty, directeur du Centre pour personnes âgées Espoir Nouveau

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Stanley Shaw	Inondations
David Pouliot	Arbre
Fokoefs Konstantinos	Inondations
Nona Gholamreza	État et nettoyage de rues, égouts et ramassage des déchets
Sharon Freedman	Logement social
Katherine Korakaris	École
Pamela McEntee	Jour de l'Armistice
Deborah Bonney	Refuge pour les sans-abris
Carl Hamilton	Changements climatiques
Jennifer Mcleish	Piscine du Centre communautaire NDG



RÉSOLUTION CA24 170174**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

De prolonger de 15 minutes la période de questions orales des citoyens pour permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

RETOUR À LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Joël Coppeters	Politique locale en matière d'urbanisme (point 12.01)
George Christianis	Itinérance au parc Martin-Luther-King
Steven Jass	Piste cyclable Terrebonne

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Nom	Sujet de la question
Brigitte Brabant	Rénovation de la piscine du Centre communautaire NDG
Tan Minh Phan	Terrains de tennis/pickleball dans le Triangle
Peter Shatilla	Collecte des poubelles
Sylvia Rodriguez	Anglais
Richard Desjardins	Feux de circulation pour un virage à gauche protégé – intersection De la Savane/Jean-Talon
Jonathan Matte	Intersection De Maisonneuve/Décarie
Vivian Nguyen	Itinérance au parc Martin-Luther-King
Mylee Alexis	Position du les pistes cyclables
Lorne Schweitzer	Piétonnisation de l'avenue Monkland
François Quintal	Rénovation de la piscine du Centre communautaire NDG
Berge Shater	Changement au stationnement sur la rue Jean-Talon
Alice Gadbois	Insalubrité et intimidation
M. D. Alam	Stationnement sur la rue Jean-Talon



La séance du conseil est suspendue pour une pause de cinq minutes à 21 heures 27.

Reprise de la séance à 21 heures 36.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Sonny Moroz	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de précisions sur la confusion relatives aux informations disponibles concernant des travaux sur les avenues Van Horne, Coolbrook et McLynn.
Peter McQueen	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si la présence de racines d'arbre affectant le drain d'une résidence nécessite l'obtention d'un permis d'abattage

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

RÉSOLUTION CA24 170175

ADOPTION - POLITIQUE LOCALE - POUVOIR D'EXCEPTION EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'adopter la politique locale concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, ch. 2)*, soit :

Seuls les projets suivants sont admissibles à une autorisation du Conseil d'arrondissement en vertu de cette loi :

- Un projet exempté de l'application du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial 20-041*, soit :
 1. les projets visant la réalisation d'une résidence pour étudiants qui appartient à une université ou un cégep;
 2. les projets dont au moins 80 % de la superficie résidentielle vise la réalisation de logement social ou de logement abordable, ou qui sont réalisés dans le cadre d'un programme d'un gouvernement, de la Ville ou d'un de leur mandataire qui prévoit un engagement visant l'abordabilité des logements;
 3. les projets réalisés sur un immeuble faisant l'objet d'une entente conclue avec la Ville dans le cadre de la cession d'un immeuble municipal, et qui comprend des engagements visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable ou familial.
- Un projet situé dans un secteur planifié (tel que les secteurs Quartier Namur Hippodrome, le Triangle, Crowley-Décarie).



Une autorisation devra :

- être préalablement assujettie à une évaluation qualitative selon les critères d'évaluation inscrits dans le *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 17017* ;
- faire préalablement l'objet d'un avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- assujettir les permis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, selon la réglementation en vigueur.

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité à appliquer ladite politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1246290031

RÉSOLUTION CA24 170176

CONTRAT - PAVAGES DES MOULINS INC. - PARC WARREN-ALLMAND (SOMERLED)

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Pavages des Moulins inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de terrain de tennis et pickleball, pour une somme maximale de 688 355,33 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public ;

D'autoriser une dépense à cette fin de 688 355,33 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 103 253,30 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 34 417,77 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 826 026,40 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1245537002

RÉSOLUTION CA24 170177

CONTRAT - NORGÉREQ LTÉE - PISCINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE



Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder à Norgéreq Ltée, le contrat de travaux pour la rénovation et la mise aux normes de la piscine du Centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-DAI-014;

D'autoriser une dépense à cette fin de 14 567 617,64 \$, incluant toutes les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 330 818,82 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 229 950,00 \$, incluant toutes les taxes applicables, à titre de budget d'incidences;

D'autoriser une dépense totale de 17 128 386,46 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1249487003

RÉSOLUTION CA24 170178

CONTRAT - GROUPE DCR - PARC JEAN-BRILLANT

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder un contrat de travaux à l'entreprise Groupe DCR. au montant de 5 328 876,25\$, incluant les taxes, pour le projet d'agrandissement du chalet de parc et nouvelle pataugeoire au parc Jean-Brillant, et autoriser une dépense à cette fin de 6 128 207,69 \$, incluant toutes les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant (6 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-24-AOP-DAI-016;

D'autoriser une dépense à cette fin de 5 328 876,25 \$, incluant les taxes;

D'autoriser une dépense additionnelle de 532 887,62 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense additionnelle de 266 443,81 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences

D'autoriser une dépense totale de 6 128 207,69 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;



D'assujettir le contrat à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1243091001

RÉSOLUTION CA24 170179

PROLONGATION DE CONTRAT - LOCATION GUAY - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'exercer auprès de Location Guay (9154-6937 Québec inc.), l'option de prolongation de contrat de douze mois pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, conformément aux documents d'appel d'offres public 22-19398 Lot n°1;

D'autoriser une dépense à cette fin de 277 664,63 \$, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1246529002

RÉSOLUTION CA24 170180

DÉPENSE ADDITIONNELLE - VIDÉOTRON LTÉE - PROJET LE TRIANGLE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 634,53 \$, incluant les taxes, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Le Triangle pour l'enfouissement des fils dans le cadre du contrat accordé à Vidéotron Ltée (CA17 170195), majorant ainsi le montant total du contrat de 224 052,54 \$ à 232 687,07 \$, incluant les taxes;

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1246801001



RÉSOLUTION CA24 170181

DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRAT - FNX-INNOV

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser une dépense supplémentaire de 9 890,73 \$ incluant les taxes et les contingences, à la firme FNX-Innov pour la réalisation d'analyses de circulation, de plans de marquage/signalisation et feux relativement à l'implantation de liens cyclables dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre de l'entente 1623875;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1246880008

RÉSOLUTION CA24 170182

ENTENTE - INVESTISSEMENTS CLARIPUC DÉCARIE INC. - TRAVAUX DE RUELLE PUBLIQUE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'autoriser la signature d'une entente entre l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et le Promoteur Investissements Claripur Décarie inc., portant sur la réalisation des travaux dans la ruelle publique (lot 4 145 152) adjacente à son projet immobiliser sis aux 1048, 1050, 1056 et 1060, boulevard Décarie et 5300 et 5310, rue Crowley, incluant la construction et l'installation d'un nouveau drain d'égout pluvial, ainsi que le remplacement du puisard existant, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1245626003

RÉSOLUTION CA24 170183

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION ET ORDONNANCE - GRAFFITI

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'édicter l'ordonnance OCA24 17054 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale intitulée « Impulsion », sur deux murs du Centre communautaire Mountain Sights, au 5111, rue Paré, Montréal, QC H4P 1P4, dans le cadre du Volet 2 du Programme d'art mural (PAM) 2024 de la Ville de Montréal par l'artiste Zek One du collectif Tyxna;

D'autoriser une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'approuver la convention de contribution financière à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1249153002

RÉSOLUTION CA24 170184

CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC CONVENTION ET ORDONNANCE - GRAFFITI

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance OCA24 17055 en vertu de l'article 15 du *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti* (RCA11 17196), afin de permettre la création d'une murale sur la façade nord du 5589, chemin de la Côte-des-Neiges;

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ à MURAL pour la réalisation de la murale et approuver une convention de contribution financière à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1245284008

RÉSOLUTION CA24 170185

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 8 ORGANISMES

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 9 200 \$;

Organisme	Montant et Donateur
YMCA Notre-Dame-de-Grâce 1141011800 4335, avenue de Hampton Montréal, Qc H4A 2L3 Julien Binoux	TOTAL: 600,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 300,00 \$ Peter McQueen 150,00 \$ Despina Sourias 150,00 \$
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement 1142395533 6555, chemin de la Côte-des-Neiges, suite 400, Montréal, Qc H3S 2A6 Emanuel Guay	TOTAL: 1 200,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 500,00 \$ Magda Popeanu 250,00 \$ Despina Sourias 100,00 \$ Sonny Moroz 250,00 \$ Stéphanie Valenzuela 100,00 \$
Société du patrimoine philippin de Montréal - Filipino Heritage Month Society of Montreal 337 3669 871 5850, av. de Monkland, #101 Montréal, Qc H4A 1G1 Alfonso L. Abdon	TOTAL: 1 000,00 \$ Sonny Moroz 500,00 \$ Stéphanie Valenzuela 500,00 \$
Organisation des Artistique et Culturelle Phillipine-Canadienne (OACPC) 1178070968 1993, rue Ward, Saint-Laurent, Qc H4M 1T3 Tenne Rose Dayandante	TOTAL: 1 500,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 500,00 \$ Sonny Moroz 500,00 \$ Stéphanie Valenzuela 500,00 \$
Les Bons Voisins de HLM St-Raymond 1177650778 5605, chemin Upper-Lachine app.100 Montréal, Qc H4A 3S1 Flutura Stratoberdha	TOTAL: 1 600,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 1 000,00 \$ Peter McQueen 500,00 \$ Sonny Moroz 100,00 \$
Convention internationale de la culture urbaine 1169651909 757A, boulevard Saint-Joseph Montréal, Qc H2J 1K3 Melissa Proietti	TOTAL: 1 000,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 400,00 \$ Peter McQueen 200,00 \$ Despina Sourias 400,00 \$



Association des locataires de l'habitation Isabella 1146379889 999-4550, avenue Isabella Montréal, Qc H3T 2A2 Lidi Costache	TOTAL: 2 000,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 1 000,00 \$ Magda Popeanu 1 000,00 \$
Association des Enseignants immigrants du Québec 1175322008 4781, avenue Van Horne #201 Montréal, Qc H3W 1J1 Prosper Nguegang	TOTAL: 300,00 \$ Gracia Kasoki Katahwa 200,00 \$ Magda Popeanu 100,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1244570013

RÉSOLUTION CA24 170186

OFFRE AU CONSEIL MUNICIPAL - AVENUE BOURRET

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour le changement de sens de rue de l'avenue Bourret entre l'avenue Clanranald et le boulevard Décarie, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Sonny Moroz dépose un document en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1246880004

RÉSOLUTION CA24 170187

OFFRE DE SERVICE - ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa



appuyé par Magda Popeanu

D'accepter, en vertu des articles 85 et 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.Q., c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1247397001

RÉSOLUTION CA24 170188

DÉPENSE - FRAIS DE PARTICIPATION - CONGRÈS CANADIEN DES PARLEMENTAIRES NOIR-ES

Il est proposé par Despina Sourias

appuyé par Magda Popeanu

D'entériner une dépense de 734,78 \$, toutes taxes comprises si applicables, pour la participation de Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa au Congrès canadien des parlementaires noir-es qui s'est tenu à Ottawa du 7 au 9 août 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1244570014

RÉSOLUTION CA24 170189

AUTORISATION DE DÉPENSE - SUPPORTS À VÉLOS

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'acquérir 15 supports à vélo en série de la compagnie GGInox au montant de 21 672,79 \$ toutes taxes incluses, et financer cet achat par le Fonds réservé de stationnement. Cette initiative vise à soutenir la mobilité active et durable en facilitant l'utilisation du vélo comme mode de transport quotidien. En installant ces supports à vélo dans des endroits stratégiques, l'Arrondissement cherche à améliorer la sécurité et le confort des cyclistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1248499004



RÉSOLUTION CA24 170190**DÉPÔT - ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET REVENUS - 30 JUIN 2024**

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa dépose l'évolution des dépenses et des revenus projetés pour l'année 2024 en date du 30 juin 2024 et l'état comparatif des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2024 par rapport au 30 juin 2023, pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

30.05 1249060003

RÉSOLUTION CA24 170191**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉVÉNEMENTS**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié aux tableaux intitulés « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 » et « Liste des événements publics à ratifier pour le conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024 » jointes au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances OCA24 17056, OCA24 17057 et OCA24 17058 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1249501007

RÉSOLUTION CA24 170192**ORDONNANCE - AVENUE BOURRET**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance OCA24 170059 relative à la mise à sens unique vers l'est de l'avenue Bourret entre l'avenue Clanranald et le boulevard Décarie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1246880007

RÉSOLUTION CA24 170193

ORDONNANCE - RETRAIT D'UNE TRAVERSE PIÉTONNE - AVENUES COOLBROOK ET DE MONKLAND

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter l'ordonnance OCA24 17060 relative au retrait de la traverse piétonne à l'angle de l'avenue Coolbrook et de l'avenue de Monkland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1248972001

RÉSOLUTION CA24 170194

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR - 5409-5411, AVENUE DUQUETTE

ATTENDU qu'un avis, relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise, a été publié sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 2 août 2024, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le duplex jumelé situé au 5409, avenue Duquette, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11) - dossier relatif à la demande 3003367495.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1245626001

RÉSOLUTION CA24 170195

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR - 4368-4370, AVENUE GIROUARD

ATTENDU qu'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié sur le site internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 2 août 2024, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias



D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le duplex jumelé situé au 4368, avenue Girouard, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11) - dossier relatif à la demande 3003406858.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1245626004

RÉSOLUTION CA24 170196

DÉROGATION MINEURE - 5674, RUE SHERBROOKE OUEST

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 14 août 2024, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU qu'un avis relatif à la demande de dérogation mineure a été publié sur le site internet de la Ville le 16 août 2024 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Despina Sourias

D'accorder une dérogation mineure à l'exigence pour les constructions en saillie sur le domaine public prescrit par le paragraphe 2 de l'article 336 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre l'installation d'une issue de secours ayant une projection de plus de 0,6 m sur la façade latérale du bâtiment situé au 5674, rue Sherbrooke Ouest, tel que présenté aux plans préparés par Mme Shannon Ross, architecte, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité le 16 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1245626008

RÉSOLUTION CA24 170197

AVIS DE MOTION

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahwa donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement abrogeant le *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. C-11) et dépose le projet de règlement.

40.07 1246290024



RÉSOLUTION CA24 170198**ADOPTION - PROJET PARTICULIER PP-144**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-144 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de la catégorie d'usages H.6 sur un terrain vacant situé au 4741, avenue Barclay a été adopté à la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 18 juillet 2024 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 21 août 2024, conformément aux articles 145.38 et 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'à la suite de cette consultation et afin de ne pas compromettre la réalisation de ce projet de logement social, il est proposé de retirer la condition selon laquelle "l'entrée principale du bâtiment doit se situer au niveau du rez-de-chaussée" (CA24 170170, a. 4(c));

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu
Mme Stephanie Valenzuela

D'adopter, avec modification, la résolution approuvant le projet particulier PP-144 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de la catégorie d'usages H.6 sur un terrain vacant situé au 4741, avenue Barclay, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 649 197 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint à son annexe A.

CHAPITRE II**AUTORISATIONS**

2. Autoriser, malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel, sur le lot 2 649 197, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.
3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :
 - a. article 123, afin de permettre les usages de la catégorie H.6;
 - b. article 329, afin de permettre des balcons en saillie à 2 m de la limite arrière du lot.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III**CONDITIONS**

SECTION I**CONDITIONS RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DU NOUVEAU BÂTIMENT**

4. La réalisation du projet de construction et d'occupation est soumise au respect des conditions suivantes :
- a. le taux d'implantation maximal du bâtiment doit être de 60 % ;
 - b. l'implantation de la construction doit respecter les conditions suivantes :
 - À l'avant, une marge minimale de 3 m par rapport à l'emprise de l'avenue Barclay;
 - Du côté est, une marge minimale latérale de 3,5 m;
 - Du côté ouest, une marge minimale de 3,5 m;
 - À l'arrière, la marge minimale est de 3,5 m;
 - c. les locaux d'entreposage des matières putrescibles doivent avoir une superficie minimale de 4 m², être situés à l'intérieur d'un bâtiment, maintenus à une température de 2°C à 7°C, avoir une surface intérieure lisse, non-poreuse, lavable et comportant un avaloir au sol.

SECTION II**CONDITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET À L'OCCUPATION DES COURS**

5. Un espace dédié à l'entreposage temporaire de matières résiduelles, en vue d'une collecte, doit être aménagé à l'extérieur.
6. Aucune aire de stationnement extérieure pour véhicule automobile n'est autorisée.

ANNEXE A

Territoire d'application

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1246290015

RÉSOLUTION CA24 170199**PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-145**

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-145 visant à autoriser les usages de la famille équipements collectifs et institutionnels, ainsi que les usages de salle de spectacle, d'exposition, de réception, de réunion, les cliniques médicales, les écoles d'enseignement spécialisé, les bureaux et l'usage restaurant-traiteur comme usage complémentaire, pour l'immeuble situé au 5220, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (CA02 17017);



De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 5220, rue Sherbrooke Ouest et correspondant au lot 4 139 707 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » de l'annexe A de la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATION

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation est autorisée conformément aux conditions énoncées à la présente résolution.

3. À cette fin, il est notamment permis de déroger à l'article 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), afin d'autoriser les usages suivants:

- Activité communautaire ou socioculturelle;
- bibliothèque;
- garderie;
- maison de la culture;
- musée
- salle de spectacle;
- salle d'exposition;
- salle de réception
- salle de réunion;
- cliniques médicales;
- écoles d'enseignement spécialisé;
- bureau;
- restaurant-traiteur comme usage complémentaire.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible, avec celles prévues à la présente résolution, continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SOUS-SECTION I

CONDITIONS RELATIVES AU PROJET D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE

4. Une demande de permis de transformation visant à autoriser une occupation de l'immeuble en vertu de la présente résolution est soumise au respect des conditions suivantes :



- a) que le plafond en fausse-voûte de bois peint ainsi que son intégrité visuelle soit conservé ;
- b) que les lustres et appliqués muraux de la nef et la galerie soient conservés;
- c) que les motifs peints au pochoir sur les murs du chœur et les imitations de maçonnerie pour les ouvertures soient conservés;
- d) que les vitraux soient conservés et réparés au besoin.

SOUS-SECTION II

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE TRANSFORMATION ET D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE

5. En plus de tout autre document exigible, une demande de permis de transformation visant à autoriser une occupation de l'immeuble en vertu de la présente résolution doit être accompagnée :

- a) d'un document faisant état d'un diagnostic détaillé et rigoureux de l'état physique du bâtiment et des engagements en matière de travaux de conservation tant intérieurs qu'extérieurs soient fournis et réalisé par une personne experte dans le domaine, notamment en histoire, en patrimoine et en architecture;
- b) d'un rapport d'expertise acoustique et, s'il y a lieu, des mesures ou des interventions spécifiques visant à prendre en compte les impacts du bruit et des vibrations que pourrait engendrer l'exercice des usages autorisés sur les habitations voisines;
- c) d'un plan de gestion des déplacements, incluant les engagements et ententes nécessaires à sa mise en œuvre, en lien avec les besoins du projet. Un tel plan devra être conforme aux attentes de l'arrondissement, lesquelles visent à ce que soient minimisés les impacts liés à la présence et à la circulation des véhicules dégagés par les activités dans le voisinage;
- d) d'un plan de gestion des matières résiduelles.

ANNEXE A

Territoire d'application

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1245626006

RÉSOLUTION CA24 170200

ENTENTE - SYNDICAT DES COLS BLEUS REGROUPÉS DE MONTRÉAL (SCFP, 301)

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

D'entériner l'entente de principe intervenue entre l'arrondissement et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP - local 301), en regard des 17 points de négociation prévus à l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal*;



D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer, au nom de l'arrondissement, tout document relatif à cette entente, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1247551001

RÉSOLUTION CA24 170201

NOMINATION ET APPEL DE CANDIDATURES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Magda Popeanu

De nommer Eliza Rudkowska en tant que membre titulaire au comité consultatif d'urbanisme et du comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour une période de 2 ans, soit du 3 septembre 2024 au 3 septembre 2026;

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour lancer un appel de candidatures afin de pourvoir les postes vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme et du comité de démolition de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1246290028

RÉSOLUTION CA24 170202

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JUIN ET JUILLET 2024

Madame la mairesse Gracia Kasoki Katahws dépose les rapports faisant état de décisions prises par tout le personnel, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et les rapports de toutes les dépenses des mois de juin et juillet 2024.

60.01 1247479008

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 22 heures 19.

Gracia Kasoki Katahwa
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement



Les résolutions CA24 170172 à CA24 170202 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

